

DECRET N° 2009-103 DU 03 AVRIL 2009

Portant ratification de l'Accord de financement additionnel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2).

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2009-06 du 25 mars 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2).
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

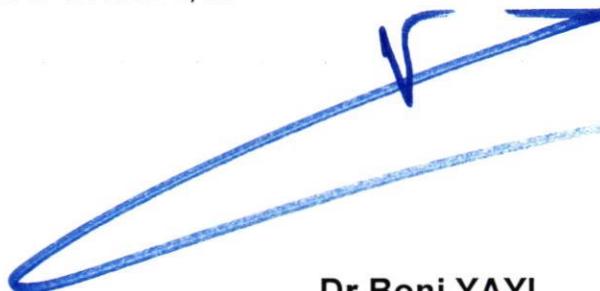
DECRETE :

Article 1^{er}.- Est ratifié l'Accord de financement additionnel de prêt, d'un montant de vingt quatre millions trois cent mille (24.300.000) droits de tirages spéciaux (DTS), soit quarante millions (40.000.000) US équivalant à vingt milliards (20.000.000.000) de Francs CFA environ, signé à Cotonou le 12 septembre 2008 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de la Réforme Foncière
et de la Lutte contre l'Erosion Côtière,

François G. NOUDEGBESSI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Décentralisation
de la Gouvernance Locale,
et de l'Aménagement du Territoire,

Alassane SEÏDOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MURHLCEC 4 MDGLAAT 4
AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-